



Mariage regularisation infos

Par **Franky84**, le **28/02/2017** à **14:32**

Bonjour

J'aimerais avoir quelques renseignements

Svp.

Je viens de l'Italie j'ai une carte de séjour

Italienne. Je me suis mariée avec une Française l'année dernière

Après 6 mois de commune j'ai déposé un dossier régularisation conjoint français 2 semaines plus tard je reçois la visite de la gendarmerie pour une enquête. Quelque temps plus tard la fameuse lettre de la préfecture avis favorable et m'on donné un récépissé 6 mois avec autorisation de travailler

En attendant l'officier

Mon problème est la dame qui a reçu mon dossier a dit il peut

obtenir la carte de 10 ans comme premier titre

Comme j'ai plusieurs attaches en France 4 sœurs de nationalité française ma mère visa longue durée et dans mon passeport plusieurs tampons entrée et sortie de la France.

Est-ce que les préfets donnent des cartes de 10 ans comme premier titre

Merci!!!

Par **Tisuisse**, le **28/02/2017** à **14:38**

Bonjour,

Réponse : NON, les préfets donnent d'abord, après enquête, un visa d'1 an renouvelable, ensuite, selon les cas, ils ajustent.